



RAPPORT DE GESTION – PÉRIODES DE TROIS MOIS TERMINÉES LES 31 MAI 2015 ET 2014

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBio »), pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, l'information financière pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 est basée sur les états financiers consolidés de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), telles qu'elles sont publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 13 juillet 2015. Les informations fournies dans ce rapport sont actuelles à cette date, sauf indication contraire. Les rubriques « Méthodes comptables et estimations critiques », « Utilisation d'estimations et recours au jugement » et « Instruments financiers » sont les mêmes que celles présentées par la Société dans son rapport de gestion pour l'exercice terminé le 28 février 2015.

Sauf indication contraire, les termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « \$ CA », « \$ US » et « EUR » font référence au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. Les informations communiquées dans ce rapport se limitent à celles que la direction juge « importantes », c'est-à-dire que toute omission ou inexactitude de ces informations pourrait influencer ou modifier la décision d'un investisseur raisonnable d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion renferme certains renseignements qui pourraient constituer de l'information prospective au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières et des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois fédérales américaines sur les valeurs mobilières (l'« information prospective »). L'information prospective se reconnaît à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ou historiques. L'information prospective figurant dans le présent rapport de gestion porte notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de conserver tous les permis requis afin de poursuivre l'exploitation de son usine de production;

- la capacité de Neptune de générer des revenus grâce à la production de son usine de production;
- la capacité de Neptune de maintenir et de développer les ententes existantes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables;
- la capacité de Neptune d'obtenir du financement à des conditions qui lui sont favorables aux fins de la mise en œuvre de sa stratégie d'exploitation et de croissance;
- la capacité de Neptune de recouvrer un produit d'assurance supplémentaire en lien avec l'incident survenu à son usine de production aux termes de sa police d'assurance pertes d'exploitation;
- la capacité de Neptune de regagner la clientèle perdue et de rétablir sa position sur le marché nutraceutique;
- la capacité de Neptune de contester ou de régler les avis de non-conformité alléguée émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (le « **ministère de l'Environnement** ») du Québec et de la Commission de la santé et de la sécurité du travail (la « **CSST** ») et toute autre procédure intentée par d'autres parties relativement à l'incident survenu en novembre 2012 à son ancienne installation;
- la capacité de Neptune, et celle de ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser les produits à base d'huile de krill, notamment l'huile de krill de Neptune (« **NKO^{MD}** »), et de regagner et conserver ses parts de marché à l'égard de ces produits;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais;
- les plans des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, visant à soumettre des produits candidats à de nouveaux essais cliniques, y compris l'échéancier et les résultats de ces essais cliniques;
- la capacité de Neptune de conserver et de défendre ses droits de propriété intellectuelle concernant ses produits à base d'huile de krill ainsi que ses produits candidats;
- la capacité des filiales de Neptune, Acasti et NeuroBio, de commercialiser d'autres produits candidats aux États-Unis, au Canada et à l'international;
- le calendrier d'encaissement des paiements de redevances aux termes des ententes de règlement de Neptune;
- les estimations que fait Neptune de la taille des marchés potentiels pour ses produits à base d'huile de krill et ses produits candidats, ainsi que le rythme et le degré d'acceptation de ces produits par le marché;
- les bienfaits pour la santé de ses produits à base d'huile de krill et des produits candidats de Neptune comparativement à d'autres produits sur les marchés des produits nutraceutiques et pharmaceutiques;
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, ses dépenses, ses marges brutes, sa liquidité, ses sources de financement et ses dépenses en immobilisations;
- les attentes de Neptune relativement aux pertes de valeur importantes et aux réductions de valeur futures.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- le rendement de l'usine de production sera conforme aux attentes de la direction;
- les objectifs de vente pour ses produits à base d'huile de krill s'appuient sur l'hypothèse que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et que la demande pour ses produits se poursuivra;
- la demande des clients pour les produits de Neptune, particulièrement **NKO^{MD}**, sera équivalente ou supérieure aux niveaux d'avant novembre 2012;
- le plan d'affaires de Neptune axé sur la production de son produit phare, **NKO^{MD}**, ne sera pas modifié sensiblement;
- Neptune aura accès aux capitaux provenant des financements futurs à des conditions qui lui sont favorables;
- Neptune sera en mesure de protéger sa propriété intellectuelle;
- Neptune sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market (le « **NASDAQ** ») et de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »).

En outre, l'information prospective comporte un certain nombre de risques connus et inconnus et est assujettie à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle, laquelle peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté, qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indique ou laisse entendre l'information prospective.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde, et rien ne garantit que les résultats ou les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent pour l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. L'information prospective est établie en date du présent rapport de gestion.

APERÇU DES ACTIVITÉS

Reconstruction et activités de l'usine de production

Comme il a été annoncé précédemment, le processus de fabrication à l'usine de Sherbrooke de Neptune a été ajusté afin d'améliorer les caractéristiques de manutention des produits. Quoique cela permette à Neptune d'offrir un produit supérieur, il en résulte temporairement une diminution de la capacité de production de l'usine et des coûts de fabrication plus élevés. Une équipe incluant des experts tiers recherche activement une solution rentable à plus long terme pour augmenter la production.

Jusqu'à présent, des progrès importants ont été réalisés et la capacité effective de l'usine dépasse maintenant 100 tonnes métriques par année, en hausse par rapport à 75 tonnes métriques à la fin de mai 2015. Toutes les spécifications des produits continuent d'être respectées, et les caractéristiques de manutention des produits sont à la hauteur des attentes des clients et de Neptune.

Ressources humaines

Neptune et Acasti emploient actuellement 122 salariés.

Le 29 avril 2015, Neptune a annoncé le départ de son chef de la direction financière, M. André Godin. Un processus de recrutement de cadre a ensuite été amorcé afin de combler le poste qu'il laisse vacant chez Neptune.

Le 8 juillet 2015, bien qu'il y ait encore une discussion entre Neptune et l'association à l'égard de la composition de l'unité de négociation, Neptune a été avisé par la Commission des Relations de Travail qu'une association qui ne réunissait que le personnel de production (environ 20 salariés) a été aussitôt certifiée (sans vote nécessaire). Le processus de certification n'a eu aucune incidence sur les activités de Neptune et les activités de son usine à Sherbrooke.

Brevets et contrats de licence

Le 23 mars 2015, Neptune a annoncé que le Patent Trial and Appeal Board (« PTAB ») du Bureau des brevets et des marques de commerce des États-Unis (US Patent and Trademark Office, ou « USPTO ») avait rendu une décision favorable, confirmant la validité de certaines revendications liées au brevet 351 de Neptune (brevet américain n° 8,278,351) et déclenchant le versement de redevances par Aker et Enzymotec à Neptune. Le 17 décembre 2013 et le 27 avril 2014, Neptune a conclu avec succès un contrat de règlement et de licence avec Aker et avec Enzymotec, respectivement. Neptune a accordé aux deux parties une licence mondiale, non exclusive et assortie de redevances, en vue de la commercialisation et de la vente de ses produits nutraceutiques dans les pays visés par la licence. Aux termes de ces règlements, le montant des redevances aux États-Unis dépendait des résultats de l'examen *inter partes* du PTAB concernant certaines revendications du brevet 351 de Neptune. Compte tenu de la décision du PTAB, Aker et Enzymotec devront verser des redevances à Neptune en fonction de leurs ventes de produits à base d'huile de krill fabriqués sous licence aux États-Unis. Le 23 avril 2015, Aker et Enzymotec ont soumis une demande de nouvelle audience au PTAB.

Le 15 mai 2015, Neptune a déposé une plainte devant le tribunal régional américain du district Sud de l'État de New York contre Aker Biomarine AS, Aker Biomarine Antartic USA, Inc. et Aker Biomarine Antartic AS. Neptune réclame qu'un jugement soit rendu contre les défendeurs déclarant, entre autres choses, que ces derniers doivent payer les redevances courantes sur les ventes de produits à base d'huile de krill effectuées depuis le 23 mars 2015.

Aux termes de l'accord de règlement conclu avec Enzymotec le 27 avril 2014, les obligations en matière de redevances en Australie dépendent également de l'issue d'une éventuelle demande auprès du Bureau des brevets de l'Australie pour la révision

de certaines revendications du brevet australien portant sur la composition accordé à Neptune (AU 2002322233). Enzymotec a décidé de poursuivre la révision du brevet. Le 25 mai 2015, le Bureau des brevets de l'Australie a confirmé que toutes les revendications des brevets australiens de Neptune étaient brevetables.

Le 10 juillet 2015, Neptune a annoncé que le PTAB de l'USPTO avait rejeté la pétition d'Aker et d'Enzymotec (collectivement, le « demandeur ») pour une nouvelle audience concernant certaines réclamations comprises dans le brevet 351 de Neptune (brevet américain numéro 8 278 351). Suivant l'examen de la pétition d'Aker et d'Enzymotec, le PTAB a souligné le fait que le demandeur n'avait pas démontré que le PTAB avait mal interprété ou négligé quelconque aspect et, par conséquent, la validité des réclamations de Neptune a été confirmée.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Acasti est une société biopharmaceutique émergente axée sur la recherche, le développement et la commercialisation de nouvelles formes d'huile de krill à base de phospholipides thérapeutiques oméga-3 servant au traitement et à la prévention de certains désordres cardiométaboliques, en particulier les anomalies des lipides sanguins, aussi connues sous le nom de dyslipidémie.

CaPre^{MD}

Acasti a entrepris les trois essais cliniques suivants visant à évaluer l'innocuité, l'efficacité et le profil pharmacocinétique de CaPre^{MD} chez des sujets humains : l'essai COLT, l'essai TRIFECTA et l'essai CAP13-101 (PK).

L'essai COLT (une étude aléatoire, multicentrique et ouverte de phase II) a été achevé et les résultats définitifs démontrent l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} dans la réduction des triglycérides chez les patients atteints d'hypertriglycéridémie de légère à sévère, avec des réductions importantes des triglycérides de plus de 20 % en moyenne après huit semaines de traitement en doses quotidiennes de 4,0 g et de 2,0 g, comparativement au traitement de référence seulement (réduction moyenne de 7,1 % des triglycérides). La grande majorité des événements indésirables étaient bénins (82,3 %) et aucun événement indésirable grave lié au traitement n'a été déclaré.

L'essai TRIFECTA (une étude aléatoire, multicentrique et à double insu de phase II) a été achevé. Les premiers résultats positifs sur les plans de l'innocuité et de l'efficacité chez les patients atteints d'une hypertriglycéridémie légère à grave ont été annoncés en septembre 2014. CaPre^{MD} a satisfait l'objectif principal de l'essai, c'est-à-dire une réduction moyenne statistiquement significative des triglycérides ($p < 0,001$), ajustée en fonction du placebo, entre le taux initial et celui de la douzième semaine, à savoir des diminutions de 36,4 % et de 38,6 % pour les doses de 1,0 g et 2,0 g de CaPre^{MD}, respectivement. En outre, des bienfaits à l'égard d'autres marqueurs clés du cholestérol ont été annoncés, sans qu'il y ait eu d'effet néfaste sur le LDL-C (le mauvais cholestérol) et sans préoccupation en matière d'innocuité. L'ensemble complet de données a confirmé et appuyé les résultats positifs de l'essai TRIFECTA de phase II annoncés en septembre 2014.

L'essai PK a pris fin le 9 juillet 2014 et les premiers résultats ont été annoncés le 30 septembre 2014. L'essai PK consistait en une étude ouverte, aléatoire, multi-doses, unicentrique et réalisée en parallèle sur des volontaires sains. Les objectifs de l'étude étaient de déterminer le profil pharmacocinétique et l'innocuité de CaPre^{MD} au jour 1 après une dose unique et au jour 14 après de multiples doses orales prises par des individus qui suivent un régime pauvre en matières grasses (régime thérapeutique basé sur un changement du mode de vie). On a également évalué l'effet d'un repas riche en matières grasses sur la biodisponibilité de CaPre^{MD} au jour 15. Les résultats de l'essai CaPre^{MD} ont manifesté un accroissement presque proportionnel à la dose, les taux en EPA et en DHA présents dans le plasma ayant augmenté avec la dose. La biodisponibilité de CaPre^{MD} ne diminuait pas de façon significative lorsqu'il était pris avec un repas faible en matières grasses par rapport à un repas riche en matières grasses, un avantage de taille pour la gestion de patients atteints d'hypertriglycéridémie suivant des régimes faibles en matières grasses. CaPre^{MD} a été sûr et bien toléré et n'a pas soulevé de préoccupation en matière d'innocuité.

Prochaines étapes

Acasti est actuellement en communication avec la FDA pour déterminer les prochaines étapes du développement clinique de CaPre^{MD} et obtenir les autorisations requises aux fins de la réalisation de ces étapes, notamment le démarrage d'un essai clinique de phase III. Un tel échange devrait permettre à la FDA de formuler des commentaires sur les demandes d'Acasti et d'obtenir des

réponses à des questions précises portant sur ces demandes. Avant la réponse définitive de la FDA, les échanges peuvent prendre la forme de correspondance écrite, de discussions ou d'éventuelles rencontres en personne.

Acasti a l'intention de réaliser un essai clinique de phase III aux États-Unis, et éventuellement à quelques emplacements canadiens d'essais cliniques, auprès de patients atteints d'hypertriglycéridémie grave (> 500 mg/dL). Cette étude formerait la base principale d'une allégation d'efficacité de CaPre^{MD} dans le cadre d'une présentation de nouveau médicament (« PNM ») pour le traitement de l'hypertriglycéridémie grave. Acasti évalue également la possibilité de soumettre une évaluation spéciale du protocole (« ESP ») à la FDA en vue d'établir le fondement de la conception de son essai clinique de phase III. Une ESP est une déclaration faite à la FDA que la conception du protocole d'essai de phase III, les indicateurs de résultats cliniques et les analyses statistiques sont acceptables pour étayer une autorisation réglementaire. Une demande serait déposée à l'égard du protocole au moins 90 jours avant la date prévue de commencement de l'essai clinique de phase III.

Des renseignements supplémentaires à l'égard d'Acasti peuvent être obtenus sur SEDAR à www.sedar.com.

NeuroBio Inc.

NeuroBio est une filiale privée en propriété exclusive qui se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de nouveaux ingrédients phospholipides oméga-3 d'origine marine utilisés comme traitements dans le domaine neurologique. NeuroBio en est à l'heure actuelle aux premiers stades du développement de nouveaux ingrédients pharmaceutiques actifs en tant que produits commerciaux pour les marchés des aliments médicaux et des médicaments sur ordonnance.

NeuroBio en est aux premiers stades du développement d'aliments médicaux et de médicaments sur ordonnance composés de phospholipides oméga-3. Les activités de NeuroBio sont axées sur la recherche et le développement d'ingrédients pharmaceutiques actifs (« IPA ») destinés à la gestion, de la prévention au traitement, des troubles du développement neurologique, de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage et des troubles neurologiques. Les produits candidats de NeuroBio en sont à divers stades de développement et/ou de validation et devront probablement être approuvés par la FDA et/ou Santé Canada avant de pouvoir être commercialisés. L'approbation d'organismes de réglementation analogues devra probablement être obtenue avant que les ventes soient autorisées.

Le portefeuille de produits de NeuroBio comprend des phospholipides très concentrés extraits et purifiés à partir de diverses espèces marines, dont le krill, qui rendent fonctionnels l'AEP et l'ADH, souvent stabilisés par des antioxydants puissants. Le NKPL85 est le médicament sur ordonnance candidat potentiel de NeuroBio.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014. Les informations sont tirées des états financiers intermédiaires consolidés non audités pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 et des notes y afférentes, préparés selon les normes IFRS publiées par l'IASB.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2015	2014
	(non audité) \$	(non audité) \$
Total des produits	2 704	3 691
BAIIA ajusté ¹	(5 168)	(5 772)
Perte nette	(4 966)	(4 368)
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société		
Perte de base et diluée par action	(4 434)	(4 683)
	(0,06)	(0,06)
Total des actifs	93 001	127 501
Fonds de roulement ²	33 856	65 039
Total des capitaux propres	68 535	94 436
Passifs financiers non courants	14 225	16 985
Principaux ratios (en pourcentage du total des produits) :		
Marge brute	(31) %	14 %
Frais de vente	27 %	22 %
Frais généraux et charges administratives	104 %	198 %
Charges de recherche et de développement	67 %	56 %
BAIIA ajusté	(191) %	(156) %

¹ Le montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ajusté ») n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de ce dernier avec la perte nette de la Société est présenté ci-après.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant les passifs courants des actifs courants. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

RAPPROCHEMENT DE LA PERTE NETTE ET DU BÉNÉFICE AJUSTÉ, AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENTS (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté est une mesure financière non conforme aux IFRS. Un rapprochement du BAIIA ajusté est présenté dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures ajustées pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que le résultat et les autres mesures ajustés selon un référentiel autre que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparés à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune calcule son BAIIA ajusté consolidé en ajoutant à la perte nette les produits financiers et les charges financières, les amortissements, les impôts et la dépréciation d'immobilisations corporelles. Neptune exclut également du calcul du BAIIA ajusté les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions. La Société estime qu'il est utile d'exclure ces éléments puisque ce sont des charges sans effet sur la trésorerie, des éléments ne pouvant être influencés par la direction à court terme ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne sous-entend pas qu'ils sont nécessairement non récurrents. La charge de rémunération à base d'actions est une composante de la rémunération du personnel et peut varier de manière importante en raison de la fluctuation du cours du marché des actions de la Société. Les gains ou pertes de change sont une composante des produits financiers ou des charges financières et peuvent varier de manière importante en raison de la fluctuation des cours du change d'une période à l'autre. Par ailleurs, les autres éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base de la Société peuvent varier de manière importante d'une période à l'autre. Par conséquent, le BAIIA ajusté est une mesure plus constante de comparaison des résultats d'exploitation de la Société d'une période à l'autre. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté pourrait être différente de celle utilisée par d'autres sociétés.

Rapprochement des informations financières non conformes aux IFRS

(en milliers de dollars)

	Périodes de trois mois terminées les 31 mai	
	2015	2014
	\$	\$
Perte nette	(4 966)	(4 368)
Ajouter (déduire) :		
Amortissements	600	106
Charges financières	468	605
Produits financiers ¹	(1 687)	(4 522)
Rémunération à base d'actions	417	2 162
Impôt sur le résultat	–	245
BAIIA ajusté	(5 168)	(5 772)

¹ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés, soit 1 653 \$ et 4 485 \$ pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014, respectivement.

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES TRIMESTRIELLES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

Comme il est expliqué ailleurs dans le présent rapport, les produits de la Société sont presque entièrement générés par le secteur nutraceutique. Les secteurs cardiovasculaire et neurologique mènent des activités de recherche et enregistrent des pertes depuis leur fondation. Les résultats trimestriels sont présentés dans les tableaux qui suivent :

Exercice se terminant le 29 février 2016

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	2 704	2 704			
BAIIA ajusté ¹	(5 168)	(5 168)			
Perte nette	(4 966)	(4 966)			
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(4 434)	(4 434)			
Perte de base et diluée par action	(0,06)	(0,06)			

La perte nette inscrite au premier trimestre de 2016 comprend un profit découlant d'une variation de 1 653 \$ de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription ainsi que des frais généraux de production non répartis de 1 733 \$ attribuables au niveau de production plus faible que prévu.

Exercice terminé le 28 février 2015

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	15 070	3 691	2 623	4 735	4 021
BAIIA ajusté ¹	(32 926)	(5 772)	(12 875)	(4 315)	(9 964)
(Perte nette) bénéfice net	(29 822)	(4 368)	(14 849)	74	(10 679)
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(27 960)	(4 683)	(12 724)	(1 333)	(9 220)
Perte de base et diluée par action	(0,38)	(0,06)	(0,17)	(0,02)	(0,12)

La perte nette inscrite au premier trimestre de 2015 et le bénéfice net comptabilisé au troisième trimestre de 2015 comprennent tous deux un profit découlant d'une variation de 4 485 \$ et de 5 043 \$, respectivement, de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription. Aux deuxième et quatrième trimestres de 2015, la variation de la juste valeur du passif dérivé au titre des bons de souscription correspondait à une perte de 308 \$ et de 681 \$, respectivement. La perte nette inscrite au deuxième trimestre de 2015 comprenait les coûts marginaux de 2 658 \$ liés à l'accroissement de la production d'une usine, la dépréciation de 2 063 \$ des stocks imputable à la détérioration de matières premières et une créance douteuse de 1 246 \$ liée à un client important. La perte nette du quatrième trimestre de 2015 inclut des coûts marginaux liés aux questions à régler relatives à l'usine s'élevant à 2 048 \$, la dépréciation de 4 043 \$ des stocks imputable à la détérioration de matières premières et une créance douteuse de 592 \$.

Exercice terminé le 28 février 2014

	Total	Premier trimestre	Deuxième trimestre	Troisième trimestre	Quatrième trimestre
	\$	\$	\$	\$	\$
Total des produits	19 496	6 092	5 346	4 395	3 665
BAIIA ajusté ¹	(19 111)	(3 983)	(6 055)	(6 362)	(2 711)
Perte nette	(22 237)	(5 415) ²	(5 052) ³	(10 443) ⁴	(1 327) ⁵
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 640)	(4 465) ²	(3 570) ³	(8 797) ⁴	192 ⁵
Perte de base et diluée par action	(0,27)	(0,07)	(0,06)	(0,14)	0,00

- 1 Le montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (le « BAIIA ajusté ») n'a pas de sens normalisé en vertu des IFRS. Un rapprochement de ce dernier avec la perte nette de la Société est présenté ci-dessus.
- 2 Inclut les recouvrements d'assurance de 700 \$.
- 3 Inclut les recouvrements d'assurance de 5 000 \$.
- 4 Inclut les recouvrements d'assurance de 261 \$ ainsi que les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 449 \$.
- 5 Inclut les recouvrements d'assurance de 5 594 \$ ainsi que les dépréciations et coûts relatifs à l'explosion de l'usine de 899 \$.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier vise la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe des aliments médicaux et des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBio).

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, tous les produits ont été générés par le secteur nutraceutique, à l'exception de ventes non significatives de l'aliment médical d'Acasti, Omenia. La continuité des activités du groupe consolidé est présentement soutenue par les produits de Neptune et les financements réalisés par Neptune et Acasti. Les activités d'Acasti se situent à la phase de commercialisation pour l'aliment médical Onemia^{MD}, tandis que les essais cliniques de phase II du médicament candidat sur ordonnance, CaPre^{MD}, ont été achevés afin de permettre le passage aux prochaines étapes de son développement (la phase III). Les activités de NeuroBio, par exemple les activités préalables aux essais cliniques ainsi que les activités de fabrication et de contrôle de la qualité, visent le développement d'aliments médicaux et de produits liés à des médicaments sur ordonnance.

Les suppléments d'huile de krill sont les uniques produits vendus par Neptune dans le secteur nutraceutique et ils génèrent présentement une marge brute qui demeure inférieure à celle enregistrée historiquement avant l'incident survenu à l'usine le 8 novembre 2012. En ce qui a trait à Acasti, la commercialisation de son aliment médical est en cours et elle ne génère à l'heure actuelle aucun produit significatif. Acasti et NeuroBio ont adopté des stratégies commerciales similaires, c'est-à-dire générer des produits à court terme par la mise en marché de produits en vente libre et d'aliments médicaux. Il est présentement impossible de déterminer une date de lancement pour un des produits de NeuroBio.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués plus loin. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont conformes à ceux du secteur nutraceutique.

Principales informations financières par secteur

(en milliers de dollars)

Le tableau suivant présente les principales informations financières par secteur (compte tenu des éliminations intersectorielles) :

Période de trois mois terminée le 31 mai 2015

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	2 699	5	–	2 704
BAIIA ajusté	(3 206)	(1 860)	(102)	(5 168)
Perte nette	(4 564)	(300)	(102)	(4 966)
Total des actifs	73 662	18 461	878	93 001
Fonds de roulement	16 402	16 747	707	33 856

Calcul du BAIIA ajusté

Perte nette	(4 564)	(300)	(102)	(4 966)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	592	8	–	600
Charges financières	381	87	–	468
Produits financiers	43 ¹	(1 730) ²	–	(1 687) ³
Rémunération à base d'actions	342	75	–	417
BAIIA ajusté	(3 206)	(1 860)	(102)	(5 168)

¹ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 55 \$.

² Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (1 708) \$.

³ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (1 653) \$.

Période de trois mois terminée le 31 mai 2014

(en milliers de dollars)

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Total des produits	3 635	56	–	3 691
BAlIA ajusté	(3 766)	(1 694)	(312)	(5 772)
(Perte nette) bénéfice net	(5 702)	1 937	(603)	(4 368)
Total des actifs	101 735	24 739	1 027	127 501
Fonds de roulement	41 433	22 782	824	65 039

Calcul du BAlIA ajusté

Perte nette	(5 702)	1 937	(603)	(4 368)
Ajouter (soustraire) :				
Amortissements	105	1	–	106
Charges financières	269	336	–	605
Produits financiers	141 ¹	(4 663) ²	–	(4 522) ³
Rémunération à base d'actions	1 176	694	292	2 162
Impôt sur le résultat	245	–	–	245
BAlIA ajusté	(3 766)	(1 695)	(311)	(5 772)

¹ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de 150 \$.² Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (4 635) \$.³ Inclut la variation de la juste valeur des dérivés de (4 485) \$.**RÉSULTATS D'EXPLOITATION**

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Produits

Les produits se sont chiffrés à 2 704 \$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, ce qui représente une baisse de 27 % par rapport à 3 691 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014. La diminution des produits de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent s'explique surtout par le ralentissement du processus de production afin d'améliorer les caractéristiques de manutention des produits. Les produits tirés des ventes au premier trimestre terminé le 31 mai 2015 provenaient en grande partie de la vente de NKO^{MD}. Pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2014, les produits tirés des ventes provenaient uniquement des ventes d'huile de krill acquise par la Société par l'entremise d'une entente non exclusive de fabrication et d'approvisionnement visant l'huile de krill conclue avec un producteur d'huile.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, le total des produits comprend la comptabilisation de produits différés provenant de redevances de 270 \$ qui représentent des paiements non remboursables au titre d'un accord de partenariat.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes du total des produits. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle de la qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance, des coûts d'entretien et de mise en service et des coûts d'entreposage.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage du total des produits pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Marge brute	(842)	523
Marge brute en pourcentage du total des produits	(31) %	14 %

La marge brute du premier trimestre terminé le 31 mai 2015 s'est chiffrée à (842)\$, ou (31)% du total des produits, comparativement à 523 \$, ou 14 % du total des produits, pour la période correspondante de 2014. Comparativement à la période correspondante un an plus tôt, la diminution de la marge brute pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est principalement attribuable aux frais généraux de production non répartis de 1 733 \$ attribuables au niveau de production plus faible que prévu.

Autres produits

Un montant de 1 634 \$ a été comptabilisé au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 pour refléter le règlement de redevances découlant de négociations avec des tiers en vue de régler des dossiers de contrefaçon de propriété intellectuelle de la Société.

Frais de vente

Les frais de vente des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Frais de vente	719	822
Frais de vente en pourcentage du total des produits	27 %	22 %

Les frais de vente se sont élevés à 719 \$, ou 27 % du total des produits, pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, comparativement à 822 \$, ou 22 % du total des produits, pour la période correspondante de 2014. La baisse des frais de vente pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015 est principalement attribuable à la diminution de 66 \$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Frais généraux et charges administratives	2 823	7 309
Frais généraux et charges administratives en pourcentage du total des produits	104 %	198 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 2 823 \$, ou 104 % du total des produits, pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, en baisse de 4 486 \$ comparativement à 7 309 \$, ou 198 % du total des produits, pour la période correspondante de 2014. La baisse de 4 486 \$ au premier trimestre terminé le 31 mai 2015 par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique surtout par la baisse de 1 469 \$ de la charge de rémunération à base d'actions, la diminution de 636 \$ des salaires, la réduction de 322 \$ des honoraires professionnels, la baisse de 433 \$ des frais de formation et la diminution de 487 \$ des créances douteuses. La diminution s'explique également par la réaffectation des charges liées à l'usine, qui sont maintenant comptabilisées dans le coût des ventes. Comme l'usine était encore fermée à ce moment, les frais généraux et charges administratives de la période de trois mois terminée le 31 mai 2014 comprennent des coûts d'entreposage de 476 \$ et d'autres charges liées à l'usine de 557 \$.

Charges de recherche et de développement

Les charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt, pour les périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 se sont établies comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt	1 800	2 066
Charges de recherche et de développement, déduction faite des crédits d'impôt, en pourcentage du total des produits	67 %	56 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 1 800 \$, ou 67 % du total des produits, pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, en baisse de 266 \$ comparativement à 2 066 \$, ou 56 % du total des produits, pour la période correspondante de 2014. La diminution de 266 \$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015 est principalement attribuable à la réduction de 240 \$ de la charge de rémunération à base d'actions.

Produits financiers

Les produits financiers des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 se sont établis comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Produits financiers	1 687	4 522

Les produits financiers se sont chiffrés à 1 687 \$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, en baisse de 2 835 \$ comparativement à 4 522 \$ pour la période correspondante de 2014. Ce recul s'explique principalement par la réévaluation des passifs au titre des bons de souscription émis dans le cadre de l'appel public à l'épargne de 2014, au terme de laquelle une variation de la juste valeur de 1 653 \$ a été comptabilisée pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, comparativement à 4 485 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014.

Charges financières

Les charges financières des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 se sont établies comme suit :

(en milliers de dollars)	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>	<u>Période de trois mois terminée le 31 mai</u>
	2015	2014
Charges financières	468	605

Les charges financières se sont chiffrées à 468 \$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, en baisse de 137 \$ comparativement à 605 \$ pour la période correspondante de 2014. Cette diminution est attribuable à la réduction de 447 \$ de la perte de change, neutralisée en partie par un accroissement de 310 \$ de la charge d'intérêts sur les prêts et emprunts.

Montant ajusté du bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a augmenté de 604 \$ au premier trimestre terminé le 31 mai 2015 pour s'établir à (5 168)\$, contre (5 772)\$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2014. L'augmentation de 604 \$ du BAIIA ajusté pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015 s'explique surtout par la diminution de 782 \$ des salaires, la réduction de 322 \$ des honoraires professionnels, la baisse de 433 \$ des frais de formation et la diminution de 487 \$ des créances douteuses. La hausse a été annulée en partie par d'autres produits de 1 634 \$ se rapportant aux règlements de redevances pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2014, lesquels n'ont pas eu d'équivalent au premier trimestre terminé le 31 mai 2015.

Perte nette

La Société a inscrit une perte nette consolidée de (4 966) \$ pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015, soit une hausse de 598 \$ comparativement à la perte de (4 368) \$ constatée au premier trimestre terminé le 31 mai 2014. L'augmentation de 598 \$ de la perte nette consolidée pour le premier trimestre terminé le 31 mai 2015 est surtout attribuable à la diminution de 1 634 \$ des autres produits se rapportant aux règlements de redevances et à la réduction de 2 832 \$ du profit découlant de la variation de la juste valeur lié à la réévaluation des passifs au titre des bons de souscription. La hausse a été partiellement neutralisée par la diminution de 1 745 \$ de la charge de rémunération à base d'actions, la baisse de 782 \$ des salaires, la diminution de 322 \$ des honoraires professionnels, la réduction de 487 \$ des créances douteuses et la diminution de 447 \$ des charges financières.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Activités d'exploitation

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités de 2 960 \$, comparativement à une augmentation de 1 153 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2014. La diminution des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation des périodes de trois mois terminées les 31 mai 2015 et 2014 est essentiellement attribuable à la perte nette plus élevée enregistrée après les ajustements liés aux éléments hors caisse, comme il est expliqué à la rubrique BAIIA ajusté ci-haut.

Activités d'investissement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, les activités d'investissement ont engendré une augmentation des liquidités de 2 625 \$ essentiellement attribuable à l'échéance de placements à court terme de 3 254 \$. Cet accroissement des liquidités a été contrebalancé par l'acquisition d'immobilisations corporelles d'un montant de 526 \$ liées à l'usine de Sherbrooke.

Activités de financement

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, les activités de financement ont engendré une diminution des liquidités de 208 \$ principalement attribuable aux intérêts payés de 222 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a enregistré une baisse de 565 \$ de sa trésorerie pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015.

Au 31 mai 2015, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 23 735 \$. De ce montant, 17 226 \$ correspondent à des capitaux qu'Acasti a réunis au moyen d'un appel public à l'épargne et d'un placement privé en 2014 en vue du développement de nouveaux produits et de leur commercialisation. Par conséquent, ces sommes ne sont pas rapidement et facilement accessibles par Neptune.

La Société n'a aucun financement engagé non prélevé.

À l'heure actuelle, les activités du secteur nutraceutique entraînent des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs et la Société a enregistré, dans l'ensemble, des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation négatifs d'un montant de 3,0 millions de dollars pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015.

La direction est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses produits d'intérêts attendus, ses versements de redevances à recevoir et ses crédits d'impôt sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour les douze prochains mois. La principale hypothèse sous-jacente à cette affirmation est la résolution des questions relatives à la production à l'usine de la Société qui permettra d'atteindre les cibles de production de manière rentable et selon l'échéancier prévu par la direction.

Si les attentes de la direction ne se concrétisent pas, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités dans un avenir rapproché, y compris le recours aux marchés financiers et la contraction d'emprunts supplémentaires, hypothèse que la direction envisage aisément, bien que rien ne garantisse que la Société pourra effectivement avoir recours aux marchés financiers et obtenir du financement par emprunt.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques liés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, à l'atteinte d'objectifs de développement telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation de la U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise. La capacité des filiales de la Société de réussir à plus long terme à mener des activités rentables dépend d'un certain nombre de facteurs qui échappent à la volonté de la direction.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Les dérivés sur les titres de capitaux propres de la Société, d'un montant de 628 \$ au 31 mai 2015, n'engendrent pas de risque de liquidité puisqu'ils sont réglés en actions. Par conséquent, ils ont été exclus du tableau ci-dessous.

De plus, des sommes perçues d'avance d'un montant approximatif de 565 \$ au 31 mai 2015 peuvent être remboursables au cours de l'exercice suivant si la Société n'atteint pas certains jalons de développement et, par conséquent, elles ont été exclues du tableau ci-dessous.

Le tableau qui suit présente les échéances contractuelles des passifs financiers et d'autres contrats au 31 mai 2015 :

Paiements exigibles annuellement (en milliers de dollars)	31 mai 2015					
	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	De 1 an à 3 ans	De 4 ans à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et autres créditeurs	7 655 \$	7 655 \$	7 655 \$	– \$	– \$	– \$
Prêts et emprunts*	14 662	18 388	2 362	8 850	6 651	525
Ententes de recherche et de développement	–	4 960	3 709	1 251	–	–
Contrats de location simple	–	2 796	641	706	677	772
Autres ententes	–	494	494	–	–	–
	22 317 \$	34 293 \$	14 861 \$	10 807 \$	7 328 \$	1 297 \$

*Comprennent les paiements d'intérêts à effectuer au taux contractuel.

La Société n'avait pas d'activités hors bilan au 31 mai 2015, à l'exception des engagements suivants :

La Société s'est engagée, aux termes d'une entente conclue avec une société contrôlée par M. Henri Harland, à payer semestriellement une somme représentant 1 % des produits, sans limite de durée, à titre de redevances. Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation s'est chiffré à 33 \$ (55 \$ en 2014). Au 31 mai 2015, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement était de 208 \$ (175 \$ au 28 février 2015). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière au poste « Fournisseurs et autres créditeurs ».

La Société loue ses locaux aux termes de contrats de location simple échéant à diverses dates entre le 31 mai 2016 et le 30 septembre 2022. Les paiements de loyers minimaux pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 632 \$ en 2016, 358 \$ en 2017, 331 \$ en 2018, 331 \$ en 2019 et 331 \$ en 2020. Par la suite, ils s'établiront à 772 \$. La Société a d'autres contrats de location simple qui viennent à échéance à diverses dates entre le 31 juillet 2017 et le 13 juillet 2020. Les paiements de loyer minimaux aux termes de ces autres contrats de location simple pour les cinq prochains exercices s'établissent comme suit : 9 \$ en 2016, 9 \$ en 2017, 8 \$ en 2018, 8 \$ en 2019 et 7 \$ en 2020.

Au 31 mai 2015, la Société avait conclu des ententes s'élevant à environ 294 \$ avec divers fournisseurs en ce qui a trait à l'usine. Au 31 mai 2015, la Société avait également conclu des ententes de consultation totalisant 200 \$ avec différents consultants et des contrats de recherche et développement de 336 \$ avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'effectuer de la recherche et divers projets.

Dans le cours normal de ses activités, Acasti a signé des accords avec divers partenaires et fournisseurs pour leur permettre d'exécuter des projets de recherche et pour produire et commercialiser certains produits. Acasti a entrepris des projets de recherche et de développement qui seront menés sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 13 030 \$, dont un montant de 8 037 \$ a été versé à ce jour. Au 31 mai 2015, un montant de 369 \$ était inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » à l'égard de ces projets.

Éventualités

(Tous les chiffres de cette rubrique sont en milliers de dollars.)

Le 29 mai 2014, la Société et ses filiales se sont vu signifier la poursuite entamée par M. Henri Harland, ancien président et chef de la direction de la Société et de ses filiales, qui a démissionné de toutes ses fonctions le 25 avril 2014. M. Harland allègue dans sa plainte qu'il a été forcé de démissionner et il réclame entre autres la reconnaissance des clauses pertinentes de son contrat d'emploi, le versement d'une somme d'environ 8 500 \$ et l'émission à son nom de 500 000 actions de Neptune, d'Acasti et de NeuroBio, ainsi que deux blocs de 1 000 000 d'options d'achat d'actions d'Acasti et de NeuroBio détenues par Neptune. Neptune et ses filiales estiment que la réclamation telle qu'elle est formulée est non fondée. Le 11 décembre 2014 Neptune, Acasti et NeuroBio ont déposé leur défense et demande reconventionnelle, y alléguant que le contrat de M. Harland était nul et sans effet et qu'aucune somme ne lui est due à la suite de sa démission. Si le tribunal juge néanmoins que le contrat est valable, la Société et ses filiales ont déclaré dans leur défense et demande reconventionnelle que des preuves suffisantes ont été découvertes après la démission de M. Harland qui auraient justifié son congédiement motivé et qu'aucune somme n'est due au plaignant. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Tous les paiements fondés sur des actions en circulation détenus par M. Harland ont été annulés au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015. À la date du présent rapport de gestion, aucune entente n'a été conclue et aucune provision n'a été comptabilisée à l'égard de ce litige. Neptune et ses filiales ont également déposé une autre demande pour recouvrer certaines sommes auprès de M. Harland.

Le 15 décembre 2014, Neptune s'est vu signifier onze (11) constats d'infraction par le Directeur des poursuites criminelles et pénales du Québec concernant des infractions à la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (RLRQ c. Q-2), le montant total des amendes s'élevant à environ 360 \$. Les infractions qui lui sont reprochées sont liées à l'incident du 8 novembre 2012 et pourraient faire l'objet d'une contestation. Le 13 janvier 2015, Neptune a plaidé non coupable à l'égard de 10 des 11 constats et plaidé coupable à l'égard d'un constat bien qu'elle conteste le montant de l'amende connexe. Aucune date n'a été fixée pour le procès. Aucune date de procès n'a été fixée. En date du 31 mai 2015, un montant d'environ 16 \$ est inclus au poste « Fournisseurs et autres créditeurs » des états consolidés de la situation financière.

Au cours de l'exercice terminé le 28 février 2015, la Société a comptabilisé une dotation à la provision pour créances douteuses de 1 838 \$ (2 193 \$ en 2014) liée à un client important, pour lequel la créance client totale impayée au 28 février 2015 est de 4 590 \$ et dont la totalité fait maintenant l'objet d'une provision (4 365 \$ en 2014). Afin de recouvrer les sommes qui lui sont dues, Neptune a engagé une procédure d'arbitrage contre ce client en août 2014, dans le cadre de laquelle elle a réclamé une somme d'environ 3,7 millions de dollars américains. En réponse, le client a allégué dans sa demande reconventionnelle que Neptune lui doit au moins 40 millions de dollars américains au titre de dommages-intérêts. Neptune entend poursuivre sa réclamation et s'opposer fermement à la demande reconventionnelle du client, que la direction juge non fondée. Aucune date n'a été fixée pour l'audience.

Dans le cours normal de ses activités, la Société est partie à diverses réclamations et poursuites. Bien que, au 31 mai 2015, l'issue de ces causes en suspens ne peut être établie avec certitude, d'après les informations actuellement à sa disposition, la direction est d'avis que l'issue définitive de ces affaires, prises individuellement et collectivement, n'aura pas une incidence défavorable significative sur la situation financière de la Société ou sur les tendances d'ensemble des résultats d'exploitation.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

En juin 2015, la Société a touché des recouvrements d'assurance d'environ 724 000 \$ liés à l'explosion de l'usine en 2012.

Le 1^{er} juin 2015, la Société a attribué un total de 288 000 options sur actions incitatives aux termes du régime d'options sur actions destiné aux administrateurs et au personnel de direction de la Société. Les droits relatifs aux options seront acquis annuellement sur une période de trois ans et permettront aux porteurs d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 1,65 \$ jusqu'au 1^{er} juin 2022.

Le 1^{er} juin 2015, Acasti a attribué un total de 559 000 options sur actions incitatives aux termes du régime d'options sur actions destiné aux administrateurs et au personnel de direction d'Acasti. Les droits relatifs aux options seront acquis annuellement sur une période de trois ans et permettront aux porteurs d'acquérir une action ordinaire d'Acasti au prix de 0,45 \$ jusqu'au 1^{er} juin 2022.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes à l'état de la situation financière (autre que celles touchant les capitaux propres) survenues entre le 31 mai 2015 et le 28 février 2015 (en milliers de dollars) :

Postes	Augmentation (diminution)	Explications
Trésorerie	(565)	Se reporter à la rubrique « Situation de trésorerie et sources de financement »
Placements à court terme	(3 327)	Échéance de placements
Clients et autres débiteurs	(2 509)	Réception de paiements de comptes débiteurs
Crédits d'impôt à recevoir	(344)	Réception de crédits d'impôt à l'acquisition de matériel et pour frais de R-D admissibles
Stocks	681	Production de l'usine
Immobilisations corporelles	(200)	Coûts liés à l'usine, déduction faite de l'amortissement
Autre participation	573	Acquisition d'actions et réévaluation de la participation à la juste valeur
Sommes perçues d'avance et produits différés	(218)	Comptabilisation de produits provenant de redevances aux termes d'une entente de partenariat
Passif dérivé au titre des bons de souscription	(1 653)	Variation de la juste valeur des bons de souscription

Voir l'état des variations des capitaux propres pour le détail des variations des capitaux propres depuis le 28 février 2015.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	31 mai 2015	28 février 2015	31 mai 2014
Ratio de liquidité générale (actifs courants/ passifs courants) ¹	4,31	5,32	5,04

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et pourrait donc ne pas être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

Le ratio de liquidité générale de la Société a diminué au 31 mai 2015 comparativement au 28 février 2015 et au 31 mai 2014, en raison essentiellement de la baisse des ventes et du ralentissement de la production afin d'améliorer les caractéristiques de manutention des produits.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

(en milliers de dollars)

Transactions avec les principaux dirigeants

Pour la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, une société contrôlée par le président du conseil d'administration a fourni des services-conseils pour des honoraires de 10 \$ (néant en 2014). Au 31 mai 2015, le solde dû à cette société s'élève à néant (50 \$ au 28 février 2015). Ce montant était présenté dans les états consolidés de la situation financière sous le poste « Fournisseurs et autres créditeurs ». Ces services-conseils prendront fin lorsqu'un nouveau chef de la direction financière sera nommé.

Se reporter à la note 16 des états financiers intermédiaires consolidés pour des informations sur les parties liées relatives à la rémunération des principaux dirigeants.

CHANGEMENT DE MÉTHODES COMPTABLES ET MODIFICATIONS COMPTABLES FUTURES

Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées :

Instruments financiers

L'IFRS 9, *Instruments financiers*, a été publiée en novembre 2009. Elle porte sur le classement et l'évaluation des actifs et passifs financiers. En novembre 2013, l'IASB a publié une nouvelle norme générale de comptabilité de couverture qui fait partie de l'IFRS 9, *Instruments financiers* (2013). La nouvelle norme élimine la précédente date d'entrée en vigueur de l'IFRS 9, qui était le 1^{er} janvier 2015. La nouvelle date d'entrée en vigueur obligatoire sera fixée une fois que les parties de l'IFRS 9 traitant du classement et de l'évaluation, ainsi que de la dépréciation seront terminées. La date d'entrée en vigueur obligatoire n'a pas encore été fixée, mais l'adoption anticipée de la nouvelle norme est tout de même permise. En février 2014, selon une décision provisoire, il a été établi que l'entrée en vigueur obligatoire viserait les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 9 et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

Produits

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*. L'IFRS 15 remplacera entre autres l'IAS 18, *Produits des activités ordinaires*. Cette norme comprend un modèle unique qui s'applique aux contrats avec des clients ainsi que deux approches pour comptabiliser les produits : à un moment précis ou progressivement. Le modèle propose une analyse des transactions en cinq étapes en fonction du contrat pour déterminer si les produits doivent être comptabilisés, le montant des produits comptabilisés et le moment où ils le sont. De nouveaux seuils quant aux estimations et au jugement ont été introduits, ce qui pourrait avoir une incidence sur le montant des produits comptabilisés ou le moment où ils le sont. La nouvelle norme s'applique aux contrats avec des clients. La nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et l'adoption anticipée est permise. La Société n'a pas encore évalué l'incidence de l'adoption de l'IFRS 15, et n'a pas l'intention de l'adopter de façon anticipée dans ses états financiers.

CONTRÔLES ET PROCÉDURES

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, nous avons déposé des attestations signées par le chef de la direction et la personne qui remplit des fonctions similaires à celles du chef de la direction financière, portant notamment sur la conception et l'efficacité des contrôles et des procédures de communication de l'information et sur la conception et l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Modifications du contrôle interne à l'égard de l'information financière (« CIIF »)

Conformément au Règlement 52-109 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, la Société a déposé des certificats signés par le chef de la direction et chef de la direction financière qui font état, entre autres, de la conception des contrôles et procédures de communication de l'information et de la conception du contrôle interne à l'égard de l'information financière.

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mai 2015, aucune modification n'a été apportée au CIIF de la Société qui a eu une incidence importante, ou qui serait raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante, sur le CIIF.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle et de notre dernier formulaire 40-F, qui peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml, ainsi que les risques qui suivent, sans s'y limiter :

- le risque que la Société ne conserve pas tous les permis nécessaires à l'exploitation de ses installations de production;
- le risque lié aux besoins de financement supplémentaire de la Société;
- le risque que Neptune ne recouvre pas tous les montants d'assurance qu'elle a réclamés;
- le risque que de nouvelles requêtes ou poursuites liées à l'explosion de son usine soient intentées contre Neptune;
- le risque que Neptune soit incapable de regagner sa clientèle ou de la faire croître;
- le risque lié au fait que Neptune dépend d'un nombre limité de distributeurs et que ses créances sont très concentrées;
- le risque lié au fait que Neptune a subi des pertes de valeur importantes et qu'il est possible que ses actifs fassent l'objet de dépréciations futures;
- le risque que Neptune perde le contrôle qu'elle exerce sur Acasti;
- le risque lié aux antécédents de pertes nettes de Neptune et à son incapacité d'atteindre le seuil de rentabilité jusqu'à maintenant;
- le risque que NKO^{MD} ne soit pas commercialisé;
- le risque lié aux modifications des exigences des organismes de réglementation et des interprétations de ces dernières;
- le risque lié à la dépendance de Neptune envers des tiers pour l'approvisionnement en matières premières;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de gérer sa croissance efficacement;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de percer sur les principaux marchés ou encore sur de nouveaux marchés;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer des employés compétents et de les retenir;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'attirer des membres clés de la direction et du personnel, de les embaucher et de les retenir;
- le risque lié au succès ou non des essais cliniques en cours ou futurs de Neptune et de ses filiales;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de réaliser les progrès importants annoncés, ou de les réaliser en temps opportun;
- le risque lié aux poursuites en responsabilité de produits qui pourraient être intentées contre Neptune et ses filiales;
- le risque lié à la vive concurrence exercée par d'autres sociétés du secteur pharmaceutique ou nutraceutique;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure d'obtenir des droits de propriété intellectuelle ou de les défendre;
- le risque lié au fait que la Société n'a actuellement pas l'intention de verser des dividendes en espèces sur ses actions ordinaires dans un avenir prévisible.

D'autres risques et incertitudes, y compris ceux que la Société ne connaît pas ou qu'elle juge négligeables à l'heure actuelle, pourraient également nuire aux activités, à la situation financière, à la liquidité, aux résultats d'exploitation et aux perspectives de la Société.

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations supplémentaires et à jour sur la Société peuvent être consultées sur le site Web de SEDAR, à www.sedar.com, et sur le site Web d'EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 13 juillet 2015, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 75 366 781 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la TSX sous le symbole « NTB » et sur le NASDAQ Capital Market sous le symbole « NEPT ». Il y avait également 1 222 164 bons de souscription de Neptune, 6 655 900 options de Neptune et 11 250 unités d'actions avec restrictions de Neptune en cours. Chaque bon de souscription, option ou unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action ordinaire nouvellement émise par la Société.

Au moment de leur exercice, les instruments mentionnés ci-après modifieront la répartition des capitaux propres entre la participation donnant le contrôle et celle ne donnant pas le contrôle, mais ne se traduiront pas par l'émission de nouvelles actions ordinaires par la Société. Neptune a émis 4 973 500 options d'achat d'actions d'Acasti visant des actions en circulation à cette date qu'elle détient dans cette filiale, chaque option étant exerçable en une action de catégorie A de la filiale. De plus, 20 016 542 bons de souscription (y compris 592 500 bons de souscription détenus par la Société), 4 642 750 options et 11 250 unités d'actions avec restrictions d'Acasti étaient en cours à cette date. Chaque bon de souscription, option et unité d'actions avec restrictions est exerçable contre une action de catégorie A nouvellement émise par Acasti.